

# **Licence 2 DROIT**

## **Annales**

Année universitaire  
2006/2007

## **Semestre 3**

# **SOCIOLOGIE**

----\*\*\*\*----

2ème ANNEE LICENCE DROIT/AES  
-\*-\*-  
SOCIOLOGIE  
(COURS DE Mr MARCHAND-TONEL)

MARDI 19 DECEMBRE 2006

DUREE DE L'EPREUVE : 1H 30 (9h-10h30)

VALIDATION DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT N° 3 - SESSION DE DECEMBRE 2006

Vous répondrez *au choix* à *quatre* des six questions – ou séries de questions – suivantes :

- 1°) comment Auguste Comte hiérarchise-t-il les sciences ? Quelles conclusions en tire-t-il pour l'analyse du social ?
- 2°) Quelles sont les caractéristiques de la démarche compréhensive préconisée par Max Weber ?
- 3°) De quelles façons les hypothèses explicatives peuvent-elles être vérifiées en sociologie ?
- 4°) Comment Claude Lévi-Strauss rend-il compte de la prohibition de l'inceste dans *Les structures élémentaires de la parenté* ?
- 5°) Quels sont les paramètres, selon François Dubet, Olivier Cousin et Jean-Philippe Guillemet, de l'« effet établissement » sur l'égalité des chances scolaires ?
- 6°) Quelles sont les fonctions attribuées au travail ?

# **DROIT PRIVE DES AFFAIRES I**

-----\*\*\*\*-----

2ème ANNEE DEUG DROIT/AES

-\*-\*-\*

DROIT DES AFFAIRES I

(COURS DE Mme GRYNFOGEL)

**Mercredi 20 Décembre**

**DUREE DE L'EPREUVE : 1H30 ( 10 h -11h30)**

**VALIDATION DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT N° 1 et 2- SESSION DE DECEMBRE 2006**

Revoilà Lolo Bigoudi, notre star internationale, particulièrement connue à Montauban (charmante bourgade du sud-ouest) où chacune de ses apparitions met les amphes en émoi. Chère Lolo, toujours entre deux drames ou deux scandales, toujours entre hauts et bas (mais surtout des bas). Que se passe-t-il aujourd'hui ? O, surprise !! Aujourd'hui, il n'est plus question de contrat cinématographique, de diffamation par voie de presse ou de proposition publicitaire douteuse, comme il résulte de son récit.

1 - Lors du tournage de son dernier grand film (un James Bond peu connu où elle apparaît, pendant 2 minutes, dans le rôle d'une call-girl de Bombay), Lolo a joint l'utile à l'agréable en courant les échoppes des artisans locaux pour en ramener des coussins chatoyants, des plaids rebrodés de perles, des saris et des tissus si beaux que ses amis se les sont disputés à son retour. Alain Delon lui-même l'a suppliée de lui revendre des coussins pailletés, du meilleur effet dans sa chambre à coucher, précise-t-elle d'un air entendu. Tout est parti vite et bien puisque Lolo, c'est bien normal, a prélevé de confortables bénéfices au passage pour se rembourser du temps passé à marchander, choisir, emballer, etc. Du coup, un importateur de ses connaissances, Monsieur Aldo, lui a proposé de retourner régulièrement en Inde et de lui ramener de la marchandise, ce qu'elle a fait pendant près d'un an, jusqu'à ce qu'une dépression nerveuse très sévère – dont elle ne s'est jamais réellement guérie - l'oblige à cesser ses voyages pendant 6 mois. Dès qu'elle s'est sentie mieux, elle a repris le chemin de Bombay,....mais pour son propre compte, sans le dire aux fournisseurs et aux clients. « Après tout, je ne vois pas pourquoi Aldo s'en mettrait plein les poches alors que c'est moi qui fait l'essentiel du travail ! », se justifie-t-elle. Tout va donc pour le mieux, ces « petits échanges entre amis » lui procurant des revenus correspondant, enfin, à son statut de star internationale. La chance a commencé à tourner avec le stock de soieries récemment ramené à un hôtelier qui les destinait à la confection de couvre-lits pour son établissement. Les tissus n'ont pas tenu ; ils se sont déchirés à la première manipulation et la teinture, après avoir dégorgé, a coloré tout le linge de l'hôtel. Le client mécontent exige le remboursement immédiat de la marchandise (qu'il a payée d'avance), mais Lolo refuse de rendre une somme qu'elle a de toutes les façons dépensée (elle n'est pas responsable des défauts de la marchandise, dit-elle). Par ailleurs, les saris et coussins récemment vendus ou participant de lots anciens (ramenés du temps de Monsieur Aldo) se sont aussi révélés défectueux, si bien que plusieurs « amis » de Lolo menacent, tout comme l'hôtelier, de l'assigner devant le Tribunal de commerce. L'un d'entre eux, furieux, ne lui a-t-il pas prédit qu'elle pourrait « y laisser sa chemise » ?

Lolo ne comprend rien à cette histoire. « Qu'ai-je à voir avec le commerce ? » dit-elle. Elle n'a jamais fait la moindre déclaration au registre du commerce (dont elle ignorait l'existence), ne s'est immatriculée nulle part, n'a jamais établi la moindre facture à son nom...et très peu déclaré les revenus que lui procurait ce « passe-temps », comme elle dit. « C'est bien normal, puisque je suis une grande actrice, pas une boutiquière, non mais des fois ; allez rendre service aux gens, et voilà comment ils vous remercient !!!! ». Il est vrai que certains de ses « clients » lui réclamaient une facture, soi-disant pour récupérer la TVA. Dans ces cas-là, elle

les prenait de haut et leur donnait satisfaction en se servant du papier à en-tête que sa sœur Ginette, mercière de son état, lui laissait utiliser à cette fin.

Il - Par ailleurs, Leonardo, le fils de Lolo, a accompagné sa mère et vous entretient de ses propres difficultés. Pauvre garçon, toujours à la recherche de sa voie... Sa dernière lubie ? Cultiver des produits biologiques, histoire de ne plus asphyxier la planète. Comme ses rangs de carottes et de poireaux ne lui permettaient pas de vivre, il a décidé de produire des foies gras qu'il revend sur le marché du samedi, des confitures faites maison et des tartes aux figues, un vrai régal !!! Sans parler de la location de sa petite maison, qu'il a affiliée aux « Gîtes de France » pour la louer à des touristes désireux de goûter les joies de la vie à la ferme. Malheureusement, ses derniers clients sont partis sans lui régler le prix de la location, ce qui le place dans une situation très embarrassante puisqu'il comptait sur cette somme pour payer ses propres fournisseurs. Comme ses locataires sont commerçants (ils tiennent un bar-tabac à Montélimar), Leonardo a l'intention de les poursuivre devant le Tribunal de commerce.

**Question I : Vous exposez à Lolo sa situation juridique.**

**Question II : Vous indiquez la marche à suivre à Leonardo.**

**Aucun document n'est autorisé**

# **DROIT CIVIL I**

-----\*\*\*\*-----

**DROIT DES OBLIGATIONS I**

(Cours de Mme Desbarats)

Vendredi 22 décembre 2006

Cas pratique  
1 H 30

*Veillez résoudre le cas pratique suivant et répondre aux deux questions suivantes*

I/ Cas pratique:

Julien, jeune étudiant en droit, logé jusqu'à présent en cité universitaire, cherche un petit appartement lui permettant de s'installer avec Caroline, qu'il a connue en terminale.

Un soir, bien après la fin des cours, ils visitent rapidement un "deux-pièces » qui, aux dires du propriétaire des lieux "est suffisamment grand pour que deux personnes puissent y vivre sans se gêner". Julien, enthousiasmé, signe aussitôt.

Deux jours après son installation, le couple réalise, non seulement que le logement est beaucoup trop exigü mais qu'en outre, il jouxte une entreprise de récupération de voitures qui fonctionne de 8 h à 20 h sans interruption. Il découvre, au surplus, que la station d'épuration de la ville n'est située qu'à quelques kilomètres de leur logement.

Cette promiscuité ainsi que cet environnement peu agréable deviennent très vite une source de conflits et Caroline quitte brutalement Julien.

Atterré mais lucide, Julien prend alors contact avec son bailleur pour lui demander de revenir sur le contrat. Mais celui-ci ne veut rien savoir.

Julien vient vous consulter et vous demande s'il peut obtenir l'anéantissement du contrat. En cas de réponse positive, quelles en seraient les conséquences ?

III/ Contrôle de connaissances

- a) Qu'est-ce qu'une obligation de moyen ? de résultat ?
- b) Qu'est-ce qu'un acte juridique ? un fait juridique ?

**Le Code Civil est autorisé**

# **DROIT PENAL**

-----\*\*\*\*-----

**LICENCE EN DROIT - SEMESTRE 3**

**DROIT PENAL**

(Cours de Mme de Lestrade)

*Lundi 18 décembre 15h30-17h*

**Cas pratique :**

Le 20 novembre 2006, à 16h, le jeune M., âgé de 15 ans, a été appréhendé alors qu'il s'apprêtait à ouvrir la porte de l'appartement de Madame X., non sans avoir préalablement obstrué l'œilleton de la porte d'un autre appartement ouvrant sur le même palier.

Madame X., veuve et âgée de 68 ans, était absente de chez elle à cette heure. Comme à l'accoutumée, elle avait rejoint des amis au foyer du troisième étage du quartier.

Le jeune M., agissant sur l'injonction et les consignes de sa propre mère, Madame Y., aide à domicile de Madame X., connaissait de ce fait les habitudes de cette dernière et avait l'intention de lui dérober sa seule fortune : des bijoux de grande valeur lui provenant de sa famille. Comme sa mère, il ignorait cependant que Madame X. avait, le matin même, placé ses bijoux dans un coffre à la banque.

Des poursuites ont été engagées contre le jeune M., pour tentative de vol (réprimée par l'article 311-13 du Code pénal), et contre sa mère, Madame Y., pour complicité. Ces poursuites vous semblent-elles pouvoir aboutir à une condamnation des prévenus ? Vous préciserez en tant que de besoin si la situation du jeune M. est de nature à influencer sur la répression de la complicité.

Les faits sont considérés comme établis.

# **DROIT ADMINISTRATIF I**

-----\*\*\*\*-----

2ème ANNEE LICENCE DROIT/AES

-\*-\*-\*

DROIT ADMINISTRATIF I  
(COURS DE Mme MOUANES)

LUNDI 18 DECEMBRE 2006

DUREE DE L'EPREUVE : 1H30 (9 h- 10 h30)

VALIDATION DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT N° 1 - SESSION DE DECEMBRE 2006

Traitez les deux sujets suivants :

Sujet 1 : Le conflit négatif de compétence.

Note : sur 7

Sujet 2 : Précisez la position du Conseil d'Etat à l'égard du Droit International comme source du Droit Administratif.

Note : sur 13

**Aucun document n'est autorisé**

# **DROIT BUDGETAIRE**

-----\*\*\*\*-----

**2ème ANNEE LICENCE DROIT/AES**

**\_\*\_\*\_\*\_\*\_**

**DROIT BUDGETAIRE  
(COURS DE Mr SEBASTIEN)**

**JEUDI 21 DECEMBRE 2006**

**DUREE DE L'EPREUVE : 1H 30 (9h -10h30)**

**VALIDATION DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT N° 2 - SESSION DE DECEMBRE 2006**

Traiter les trois questions suivantes :

- 1) Le calendrier de la préparation du projet de loi de finances.
- 2) Les différentes catégories d'ordonnateurs.
- 3) Les différentes phases de la dépense publique

**Pas de document autorisé**

# **HISTOIRE DES FAITS ECONOMIQUES ET POLITIQUES**

----\*\*\*\*----

## **ORAL**